

COMMUNE DE VALLANGOUJARD

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DU
30 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le trente juin à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Marc GIROUD, maire.

Présents : Emmanuelle AGUILAY, Jean-Jacques BARREAUX, Nathalie CHARTIER, Audrey COLNAT-RATTIER, Michelle DAUVERGNE, Sylvain DEMULDER, Denis DIAMORO, Véronique GIRAUD, Marc GIROUD, Alain VAILLANT.

Absents : François-Xavier AMMANN (pouvoir à Marc GIROUD), Magali BERGE (pouvoir à Véronique GIRAUD), Bernard DRUGE, Olivier MARTIN-DURIE (pouvoir à Marc GIROUD), Francine WLODARCZYK.

Michelle DAUVERGNE est désignée secrétaire de séance.

EFFECTIF DU CONSEIL : 15, PRÉSENTS : 10, VOTANTS : 13

Vente de terrain Y10a

DÉLIBÉRATION 2021-30 (urbanisme)

Monsieur le Maire propose au Conseil de vendre la parcelle Y10a à M et Mme Colmard propriétaires d'un terrain voisin.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le maire à engager les démarches en vue de la vente de la parcelle Y10a d'environ 1 900 m² pour la somme de 9 000 €.

Vente de terrain Y12

DÉLIBÉRATION 2021-31 (urbanisme)

Monsieur le Maire propose au Conseil de vendre la parcelle Y10a (qui est en fait un talus bordant le chemin communal) à M Le Baudour propriétaire d'un terrain voisin.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le maire à engager les démarches en vue de la vente de la parcelle Y12 d'environ 4 000 m² pour la somme de 9 000 €.

Prêt relais / anticipation du FCTVA

DÉLIBÉRATION 2021-32 (finances)

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de recourir à un prêt relais pour financer les travaux inscrits au programme d'investissement 2021. Le principe de ces prêts relais est d'attendre quelques mois un financement attendu ; en l'espèce le remboursement fin 2022 par l'État de la TVA payée en 2021 sur les travaux d'enfouissement rue de Marines et sur la partie du Clos de l'école réalisée en 2021. Après examen de différentes possibilités, il est proposé de retenir la proposition du Crédit Agricole Île de France. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE, dans l'attente du remboursement, courant 2022 de la TVA sur les importants travaux réalisés en 2021, de contracter auprès du Crédit agricole un prêt relais de 370 000 € ; il s'agit d'un prêt court terme in fine à taux fixe de 0,51 % ; sachant que le remboursement en sera possible partiellement ou totalement à tout moment sans indemnité de remboursement anticipé, au plus tard 36 mois après le 1er déblocage ; sachant également que les frais de dossier s'élèvent à 0,12 % du montant, soit 444 €.

AUTORISE le maire à procéder à toutes les formalités et à signer tout document nécessaire à la mise en place de ce prêt.

Appel d'offres / restauration scolaire

DÉLIBÉRATION 2021-33 (école, environnement)

Le Maire rappelle qu'un appel d'offres public a été lancé pour renouveler la concession du service de restauration scolaire en vue,

notamment d'évoluer vers une éco-cantine. Cet appel d'offres s'étant avéré infructueux (aucune offre déposée), une consultation a été engagée auprès de sociétés concessionnaires dans des écoles des environs. Moyennant des adaptations mineures au cahier des charges ; trois sociétés, Sagere, Armor et Convivio, ont été en mesure de présenter des offres. Ces offres ont été analysées hier par la commission des marchés public. Pour ne pas réunir à nouveau ladite commission et saisissant l'opportunité de la réunion du conseil municipal, il est proposé de valider par une délibération le choix des élus siégeant au sein de la commission. Les offres sont toutes trois de qualité comparable selon les différents critères d'appréciation : organisation des livraisons, organisation de la cuisine centrale, moyens mis en œuvre pour proposer menus spécifiques et régimes spéciaux, variété, qualité, traçabilité des produits, équilibre alimentaire, variété, saisonnalité, contrôles bactériologiques, lutte contre le gaspillage, réduction des emballages, objectifs de la loi Egalim, animation, communication, éducation nutritionnelle. Les appréciations des communes voisines sont également très bonnes pour les trois. L'offre de Convivio s'avère la plus intéressante au plan financier.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE, suivant l'avis des élus de la commission des marchés publics, de retenir la proposition de la société Convivio, AUTORISE le maire à signer le marché avec ce prestataire.

Tarif de la cantine scolaire

DÉLIBÉRATION 2021-34 (école)

- Vu les actuels tarifs de cantine scolaire depuis 2018 : 4,50 €,
- Étant rappelé que la participation des parents est une participation aux charges portées par la Commune (principalement paiement du prestataire et personnel de cantine),
Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE de revaloriser le tarif de cantine qui passera de 4,50 € à 4,60 € à compter du 1^{er} septembre 2021.

Aide aux devoirs par les enseignants

DÉLIBÉRATION 2021-35 (école, ressources humaines)

Monsieur le Maire rappelle la forte demande d'un service d'aide aux devoirs. Il souligne avec une grande satisfaction l'accord des enseignantes de l'école communale pour assurer elles-mêmes ce service. En conséquence, avec Magali BERGE, adjointe aux affaires scolaires, il propose au Conseil de mettre en place ce service dès la rentrée de septembre (sans attendre l'ouverture de l'espace qui sera dédié dans les futurs locaux du Clos de l'école). Il précise qu'assez rapidement, le service sera évalué et si nécessaire ajusté.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE de mettre en place dès septembre 2021 un service d'aide aux devoirs assuré par les enseignants de l'école communale, PRECISE que la rémunération des enseignants sera assurée par la Commune selon les barèmes en vigueur (décret n° 66-787 du 14 octobre 1966 fixant le taux de rémunération des travaux supplémentaires effectués par les enseignants des écoles en dehors de leur service normal),

DIT que des crédits suffisants sont prévus au budget primitif, FIXE la participation des parents à

- 5 € par enfant par jour pour un enfant
- 2,5 € par enfant supplémentaire par famille,

PRECISE que les familles relevant de l'aide sociale bénéficient de la gratuité de ce service,

CONFIE à Magali BERGE le soin d'ajuster, si nécessaire, l'organisation mise en place, après évaluation avec les enseignantes et les familles, ainsi qu'avec les agents communaux et l'association chargée de la garderie.

Retrait du Sictou et adhésion au Siarp

DÉLIBÉRATION 2021-36 (environnement, assainissement)

- Considérant l'appartenance de la Commune de Vallangoujard au Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Eaux Usées de la Vallée du Sausseron (Sictou),
- Considérant que le prix de l'assainissement est plus élevé sur Vallangoujard que sur les autres communes du même syndicat, sans que le service délivré soit différent,
- Considérant que le rapport demandé par la CCSI et réalisé par le cabinet Bert en 2017-2018 conclut que l'adhésion au Syndicat intercommunal d'assainissement de la Région de Pontoise (Siarp) permettrait une diminution très nette du prix du service de l'assainissement pour toutes les communes du Sictou et plus particulièrement sur la Commune de Vallangoujard, avec une qualité de service au moins équivalente,
- Considérant le très net avantage que pourraient tirer les Vallangoujardois d'une adhésion au Siarp qui entraînerait une baisse rapide du prix de l'eau pour les usagers de l'assainissement collectif,
- Vu le CGCT et notamment les articles L. 5211-19 et 5212-30 relatifs au retrait d'une commune d'un syndicat intercommunal,
- Vu l'arrêt du Conseil d'État du 10 mai 1974 n° 88032 relatif au principe d'égalité des usagers du service public,
- Vu la délibération 2019-29 de la Commune de Vallangoujard en date du 2 juillet 2019 demandant son retrait du Sictou en vue de son adhésion au Siarp,
- Vu la délibération du 13 septembre 2020 du Sictou décidant à l'unanimité de donner un accord de principe au retrait du Sictou de la Commune de Vallangoujard sous la réserve expresse d'aboutir à un accord quant aux conditions notamment financières de sortie de ladite commune,
- Vu la délibération 2020-48 de la Commune de Vallangoujard en date du 19 novembre 2020 confirmant sa demande de retrait du Sictou en vue de son adhésion au Siarp,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SE FÉLICITE de l'esprit constructif des présidents et des équipes techniques du Sictou et du Siarp dans la recherche des conditions d'un accord financier conditionnant le retrait de la Commune de Vallangoujard du Sictou et son adhésion au Siarp,

CONFIRME sa demande de retrait du Sictou en vue de son adhésion au Siarp,

ACCEPTE, à l'occasion de son retrait et comme compensation des sommes engagées par le Sictou au bénéfice de la Commune de Vallangoujard, de verser au Sictou la somme de 41 614,45 €,

SOLLICITE l'adhésion de Vallangoujard au Siarp, dès que possible (en principe, au 1^{er} janvier 2022), pour la compétence collecte des eaux usées,

AUTORISE le Maire à signer tout acte nécessaire au retrait du Sictou et à l'adhésion au Siarp.

Schéma directeur du Sictou

DÉLIBÉRATION 2021-37 (environnement, assainissement)

- Vu l'avis favorable du Commissaire enquêteur en date 4 juin 2021,
- Considérant l'appartenance actuelle de Vallangoujard au Sictou dans l'attente de son retrait prochain,
- Considérant que l'enquête publique sur le schéma Directeur d'assainissement et eaux pluviales urbaines est terminée et que les zonages ont été approuvés par le Sictou.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

RAPPELLE l'intention de la commune de Vallangoujard de se retirer du Sictou, conformément aux négociations en cours avec le Siarp,

APPROUVE le Schéma directeur d'assainissement et eaux pluviales du Sictou.

PLU : deux recours gracieux

DÉLIBÉRATION 2021-38 (urbanisme)

- Vu les deux recours gracieux demandant l'annulation de la délibération du 10 avril approuvant le PLU adressés au Maire.
- 1/ La famille Guy (ferme du bourg) conteste le classement de la parcelle 42 en Nj (jardin) perçu comme un préjudice,
- 2/ La famille de feu Éric Vaillant conteste la constructibilité d'une partie du terrain de la famille d'Alain Vaillant,
- Considérant qu'il s'agit de recours dits « gracieux », c'est-à-dire déposés directement auprès de la collectivité ayant pris la décision contestée, le maire peut, simplement et sans nouvelle délibération du Conseil, répondre aux demandeurs. Cependant, plutôt que de laisser le Maire répondre seul à ces recours, il semble plus logique de poursuivre collectivement la démarche relative au PLU. Dans cet esprit, le large échange qui avait prévalu lors de la préparation du PLU (notamment sur les deux thèmes faisant l'objet des recours, le hameau de Mézières et la ferme du bourg) a été repris au sein de l'équipe des élus communaux pour examiner les fondements de ces deux recours, les arguments, les conséquences des différentes réponses possibles...

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONFIRME sa délibération d'approbation du PLU en date du 10 avril 2021,

MANDATE le maire pour faire connaître aux demandeurs cette position et agir, le cas échéant, pour organiser la défense de la Commune en Justice.

Questions diverses

CCSI : le point

Alain VAILLANT évoque la question de la Police municipale. La Communauté de communes Sausseron Impressionnistes (CCSI) propose la création d'une police mutualisée. Mais cette offre est rejetée par la plupart des petites communes. Seules les communes de Butry et Auvers semblent intéressées. Après un large échange, les élus communaux rejettent aussi cette proposition qui serait coûteuse pour un service qui risque d'être monopolisé par les grosses communes.

Alain VAILLANT évoque par ailleurs de sérieuses difficultés de fonctionnement interne à la CCSI. Le licenciement par la Présidente (sans même en avoir parlé au Vice-Président en charge des voiries) de l'assistant à maîtrise d'ouvrage qui gérait jusque-là à la satisfaction générale les voiries communautaires a entraîné une forte réaction obligeant la Présidente à une reconsidération de la décision. Un des sujets de fond de la future organisation que la Présidente cherche à mettre en place est qu'elle pourrait être à l'origine de confusions entre les routes d'Auvers et de la CCSI.

Travaux d'enfouissement et de trottoirs rue de Marines

Les travaux d'enfouissement sont presque achevés ; il reste à enlever les poteaux, dès la validation de la pose des fourreaux souterrains par Orange. Les travaux à la charge de la commune seront ainsi complètement achevés courant août ou début septembre. En dépit de quelques difficultés signalées, ce chantier assez complexe s'est déroulé de façon globalement satisfaisante.

Le chantier du Département pour la création des trottoirs du côté pair nécessitant le déplacement de l'axe de la chaussée vers le talus s'enchaînera dès le 16 août. Cette seconde phase de chantier durera jusqu'à la fin de l'année 2021. Elle comportera des fermetures

effectives de la circulation pour la réalisation des murs de soutènement sur les passages les plus étroits.

Le maire a insisté auprès du Département sur l'objectif de réduction de la vitesse qui doit accompagner la création des trottoirs. Il se dit particulièrement inquiet de constater que de nombreux véhicules circulent assez vite aujourd'hui alors même que la route est rendue très étroite et difficile du fait du chantier... ce qui devrait inciter à renforcer les dispositifs destinés à ralentir la circulation.

Il semblerait, par ailleurs, que de plus en plus de camions circulent à travers le village et roulent assez vite. Des contrôles vont être demandés à la gendarmerie.

Espace naturel sensible

Le Département a dégagé quelques arbres tombés au cours de la dernière tempête sur le chemin de l'ancienne voie ferrée près de la rue du Moulin. D'autres arbres, près de la gare, vont être abattus préventivement.

Transport collectif des collégiens de Mézières

Il est constaté que les collégiens de Mézières doivent prendre le bus comme les autres enfants, au cœur du village. Emmanuelle AGUILAY qui est déléguée aux transports scolaires depuis plusieurs années précise que cette question a déjà été évoquée avec le service départemental de transport scolaire, mais sans succès jusque-là. La question sera à nouveau posée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.

Le Maire
Marc Giroud